

**DECRET N° 2005-136 DU 24 MARS 2005**

Portant nomination des Directeurs  
Centraux et Techniques du Ministère  
de l'Enseignement Technique et  
de la Formation Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-449 du 12 août 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 2005 ;

**DECRETE :**

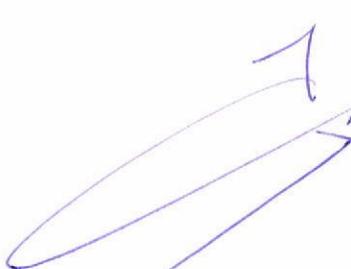
**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées dans les fonctions de Directeurs centraux et techniques du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de l'Enseignement Technique : Monsieur Jean ZOUNMENOU
- Directeur des Examens et concours : Madame Isabelle do REGO
- Directeur de l'Inspection et de la Vérification Interne : Monsieur Irénée Bio ABOUDOU
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur Romain Samuel AKPO
- Directeur des Ressources financières, de la Logistique et du Matériel : Madame Amidatou ALIMIGBETI
- Directeur des Ressources humaines : Monsieur Cosme KANGNIDE
- Directeur de la Formation et de la Qualification Professionnelles : Monsieur Irénée Fidégnon BOKO
- Directeur de l'Inspection Pédagogique et de l'Innovation Technologique : Monsieur Martial H. AHOUDJINO.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mars 2005

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Enseignement Technique  
et de la Formation Professionnelle,



Alain F. ADIHO

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 METFP 4  
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5  
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-  
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 08 JO 1.